

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

## AMENDEMENT

N ° AS1177

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Christophe, M. Gernigon et M. Valletoux

-----

### ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.